



**PREAVIS MUNICIPAL 4-2022  
DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 44'000. —  
POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE  
POUR LE SERVICE DE VOIRIE**

---

Dossier traité par : Jean-Pierre Widmer

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

En octobre 2021, la balayeuse Bucher CityCat 2000, achetée d'occasion en 2005 pour un montant de CHF 42'517. —, a eu plusieurs problèmes mécaniques importants (pompe à eau, transmission hydrostatique et radiateur).

Malgré un entretien régulier, cette balayeuse atteint aujourd'hui un âge respectable et manifeste des signes de vieillesse. Ce véhicule compte 12'000 heures d'utilisation, dont environ 3'600 heures effectuées depuis 2005. Les frais de réparation ont été estimés à CHF 9'000. — par l'entreprise Ph. & D. Boulenaz Sàrl à Crassier (pièces et main d'œuvre) et les frais d'expertise à CHF 2'500. —, expertise prévue en novembre 2021.

Le nettoyage du domaine public reste l'une des missions principales du service de voirie et l'utilisation de ce véhicule permet de maintenir la propreté des espaces publics, places, routes et trottoirs.

Les coûts conséquents pour la remise en état de la balayeuse ont incité la Municipalité à la remplacer.

### **2. Descriptif et coût de la nouvelle balayeuse**

Une offre a été demandée à l'entreprise Bucher Landtechnik à Method pour une balayeuse d'occasion de même conception.

Bucher CityCat 2020 occasion, 8'600 heures, année de fabrication 2014	CHF	40'854.25
TVA 7.7 %	CHF	3'145.78
<b>Montant total TTC (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>44'000.—</b>

### 3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et compte tenu du besoin pour le service de voirie, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de La Rippe

- vu le préavis municipal n° 4-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 44'000. — pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour le service de voirie ;
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet (Gestion-Finances) ;
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

#### Décide

1. d'approuver le préavis municipal n° 4-2022 relatif à la demande de crédit de CHF 44'000. — pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour le service de voirie ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 44'000. — ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 44'000. —.

Son mode de financement sera fait par emprunt bancaire. La durée d'amortissement sera de 10 ans au maximum, conformément à l'article 17 al. 1 lettre a du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Les coûts annuels seront pris sur le budget de fonctionnement.

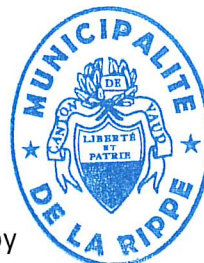
Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 28 février 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Aline Elmer